

Séance du mercredi 12 mai 2021



L'an deux mille vingt-et-un et le douze mai l'assemblée régulièrement convoquée le 4 mai 2021, s'est réunie sous la présidence de Victor ETIENNE, Maire.

Membres en

Exercice : 19

Présents : 13

Votants : 18

Etaient présents :

Victor ETIENNE, Virginie CHAVAGNAT, Adrien RENAULT, Philippe FAIGNER, Martine GODE, Pascal METZGER, Nathalie GUILLAUME, Thibault SAUVAGET, Hélène GIBERT, Vanessa GUERIN, Yohan GABANOU, Frédéric AUREAU, Elisabeth LEPAGE

Absents représentés :

Stéphanie GOBLET a donné pouvoir à Virginie CHAVAGNAT, Jean-Claude OFFROY a donné pouvoir à Martine GODÉ, Caroline METZGER, a donné pouvoir à Pascal METZGER, Didier MANSON a donné pouvoir à Elisabeth LEPAGE, Emmanuel HERGOT a donné pouvoir à Elisabeth LEPAGE,

Excusés :

Absents : Didier COUTOULY

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur le Maire à 19 h 45

Secrétaire de séance : Thibault SAUVAGET

Approbation du compte rendu de la séance du conseil Municipal du 8 avril 2021 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL DE LOCATION AVEC ORANGE POUR L'IMPLANTATION, LA MISE EN SERVICE ET L'EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES POUR LES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES, SISES RUE DE MONTANGLOS

Considérant l'accord d'installation d'un nouveau pylône au terrain de football en date du 10 mars 2021,

Le Conseil Municipal, avec 16 voix pour et 2 voix contre (GODÉ et OFFROY)

AUTORISE le Maire à signer le bail de location avec Orange pour l'implantation, la mise en service et l'exploitation des équipements techniques pour les communications électroniques, sises rue de Montanglos.

AUTORISATION DE SIGNATURE CDG 77 SERVICE MEDECINE PREVENTIVE

Considérant l'obligation de l'employeur de veiller à la sécurité et à la protection des agents placés sous sa responsabilité,
Considérant la possibilité de bénéficier du service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion de Seine et Marne,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE le Maire à signer la convention du service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion de Seine et Marne

TAUX DE PROMOTION

Vu l'avis du comité technique du 6 avril 2021,

M. le Maire, informe l'assemblée des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux :

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promus - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique (CT). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

1. D'adopter les ratios suivants :

Cadre d'emploi	grades	Taux (en %)
ADJOINT ADMINISTRATIF	Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe	100 %
	Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	100 %
REDACTEUR TERRITORIAL	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	100 %
	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	100 %
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	100 %
	Adjoint Technique Territorial 1 ^{ère} classe	100 %
AGENT DE MAITRISE	Agent de Maîtrise Principal	100 %

2. D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires.

3. D'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

AUTORISATION DE SUGNATURE DE LA CONVENTION POUR PARTICIPATION SCOLAIRE D'UN ELEVE AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENSEIGNEMENT DU 1^{ER} CYCLE DANS LA PARTIE EST DU CANTON DE DAMMARTIN EN GOELE

Monsieur le Maire explique que le collège Jean des Barres de OISSERY a reçu un élève de la commune durant l'année scolaire 2019/2020. La participation scolaire pour un élève de SEGPA s'élève à 120 € pour un élève.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Maire à signer la convention

PREVOIT la dépense au budget.

Questions diverses :

Madame Martine GODÉ, au nom de Monsieur Jean-Claude OFFROY, souhaite connaître les obligations des conseillers en terme de présence au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne des informations sur les permanences des bureaux de vote pour les élections régionales et départementales pour lesquelles une réunion aura lieu le mercredi 9 juin 2021 (rappel des règles générales et communication du protocole sanitaire à tenir).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ETIENNE Victor, Maire, lève la séance du Conseil Municipal à 20 h 55.

Le Maire,

Victor ETIENNE.